

UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



01 BP 526 Cotonou, Bénin Tél. +229 21 36 11 19 E-mail : secretariat@uac.bj

Vrcireip.uac.bj www.uac.bi

RECTORAT

Conseil Scientifique

Abomey-Calavi, le 23 januar 2024

NOTE DE SERVICE N° ____-2024/UAC/SG/AC/VR-RU/SCS/SA PORTANT CONDITIONS DE DÉSIGNATION DES PRÉ-RAPPORTEURS DE THÈSE DE DOCTORAT À L'UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques de gestion académique dans les écoles doctorales et en applications des décisions issues des ateliers d'échanges entre la Commission Permanente des Experts chargée des Etudes de Troisième Cycle (CPE-ETC), les Directeurs, Directeurs adjoints et responsables de formations doctorales et vu les nécessités de service, les conditions de la désignation des pré-rapporteurs se présentent comme suit :

- le rapporteur interne est désigné par la formation doctorale ;
- les deux rapporteurs externes sont désignés par le directeur de thèse sur la base de leur curriculum vitae et de leur domaine de compétence en rapport avec le sujet de thèse.

Par ailleurs, aucun membre du comité de thèse du doctorant ni co-auteur de publication scientifique avec le doctorant ne peut être désigné pré-rapporteur.

Les pré-rapporteurs disposent d'un délai de trente (30) jours francs, à compter de la date de réception du document de thèse, pour déposer leurs rapports de thèse. Le cas échéant, le pré-rapporteur défaillant sur les délais est déchargé de son rôle, avec perte de tous avantages y afférents et remplacé suivant les mêmes conditions de désignation énoncées supra.

Le Vice-Recteur chargé de la Recherche universitaire, les directeurs des écoles doctorales et les responsables des formations doctorales de l'Université d'Abomey-Calavi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application diligente de la présente note de service qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet pour compter de l'année académique 2023-2024.

Professeur Félicien AVLESSI

bellus

<u>Ampliations</u>: CR: 01; VR: 03; SG: 01; AC: 01; ED: 09; Chrono: 01; Archives: 01